Le Message du Troisième Ange

Le Développement de la Bête (II)

Leçon 7

1. Qu'avons-nous découvert lors de la leçon précédente concernant la détermination des évêques du quatrième siècle ?

Qu'il voulaient employer le pouvoir de l'État pour l'avancement de leurs propres objectifs.

2. Quel était l'un des principaux objectifs des évêques occidentaux, notamment de l'évêque de Rome ?

L'exaltation du dimanche.

3. Qu'ont-ils obtenu de Constantin ?

Un édit, en 321 apr. J.-C., en faveur du dimanche : la première loi du dimanche qui n'ait jamais été.

4. Quelle était cette loi ?

Note

« Que tous les juges et les gens de la ville, et que les occupants de tous les commerces se reposent lors du vénérable jour du soleil ; mais que ceux qui sont situés à la campagne vaquent librement à leur occupation agricole, car il arrive souvent qu'aucun autre jour ne convient mieux pour semer le maïs et planter la vigne ; de peur que, le moment critique ayant été manqué, les hommes ne perdent les biens accordés par le Ciel. Fait le septième jour de mars ; Crispus et Constantin étant tout les deux consuls pour la deuxième fois. » (***History of the Sabbath***, chap. 19).

5. Qui convoqua le Concile de Nicée ?

Constantin, en 325 apr. J.-C.

6. Quelle fut l'une des deux principales décisions prise lors de ce concile ?

Que la Pâque devrait toujours et partout être célébré le dimanche.

7. Sous quelle autorité ces décrets ont-ils été publiés ?

Note

« Les décrets de ces synodes furent publiés sous l'autorité impériale, et revêtirent ainsi une importance politique. » (***Neander***, Vol. II, p. 133).

8. Qui était évêque de Rome durant les vingt et un ans et onze mois du règne de Constantin ?

Sylvestre, du 31 janvier 314, au 31 décembre 335.

9. Qu'a-t-il fait avec son « autorité apostolique » peu de temps après le Concile de Nicée ?

Note

« Il décréta que le dimanche devrait être appelé le jour du Seigneur. » (***History of the Sabbath***, p. 350).

10. Qu'est-ce qui fut commandé par le concile de Laodicée, en 363 ou 364 apr. J.-C. ?

Que si les chrétiens se reposent durant le Sabbat, « qu'ils soient maudit du Christ », et qu'ils se reposent le dimanche.

11. La loi du dimanche de Constantin s'est-elle appliquée à toutes les classes ?

12. D'autres lois, cette fois-ci plus générales, ont-elles été demandées par les évêques ?

Note

« À travers une loi de l'année 386, les changements antérieurs effectués par l'empereur Constantin furent plus rigoureusement appliqués et, en général, les transactions civiles en tous genres durant le dimanche furent strictement interdites. Le transgresseur devait être considéré, en fait, comme étant coupable d'un sacrilège. » (***Neander***, Vol. II., p. 300.)

13. Quelle requête fut adressée à l'empereur par une convention d'Église en 401 apr. J.-C. ?

Note

« Que les spectacles publics soient transférés du dimanche chrétien et des jours de fêtes, à d'autres jours de la semaine. » (***Idem***).

14. Quel était l'objectif de toutes ces lois d'État ?

Note

« Que le jour soit dévoué par moins d'interruption. » « Que la dévotion des fidèles soit libre de toute perturbation. » (***Idem***, pp. 297, 301).

15. Qu'est-ce qui entravait tant la dévotion des « fidèles » de cette époque ?

Note

« À cause de la passion prédominante de cette époque, particulièrement dans les grandes villes où l'on courait après les différents spectacles publics, il arriva que ces spectacles, lorsqu'ils tombèrent sur les jours qui avaient été consacrés par l'Église à quelque fête religieuse, s'avéraient être un grande obstacle à la dévotion des chrétiens, surtout ceux dont, il faut l'admettre, dans la vie et le cœur desquels le christianisme occupait la dernière place. » (***Idem***, p. 300).

16. Comment leur « dévotion » était-elle perturbée ?

Note

« Les enseignants de l'Église […] étaient, en vérité, souvent forcés de déplorer que ***dans une telle rivalité, le théâtre était bien plus fréquenté que l'église***. » (***Idem***).

17. Qu'est-ce que Neander dit de tout cela ?

Note

« De cette manière, l'Église reçut l'aide de l'État pour l'avancement de ses fins. […] N'eût été pour cette confusion des intérêts spirituels et séculiers, n'eût été pour le grand nombre de simples ***conversions extérieures*** occasionnées, elle n'aurait pas eu besoin d'une telle aide. » (***Idem***, p.301).

18. Une fois que l'Église a reçu l'aide de l'État, s'est-elle arrêtée là ?

Non, elle demanda à ce que le pouvoir civil soit exercé, afin de contraindre les hommes à servir Dieu tel que l'Église le dicterait.

19. Lequel des Pères de l'Église fut à l'origine de cette théorie ?

Augustin, qui vécut de 354 à 430 apr. J.-C.

20. Qu'a-t-il enseigné ?

Note

« Il est en effet préférable que les hommes soient amenés à servir Dieu par l'instruction plutôt que par crainte du châtiment ou de la souffrance. Mais du fait que le premier moyen soit meilleur, les derniers ne doivent pas pour autant être négligés. […] Beaucoup doivent souvent être ramenés à leur Seigneur, tels des serviteurs méchants, par la verge de la souffrance temporelle, avant d'atteindre le plus haut degré de développement religieux. » (***Schaff's Church History, sec. 27 ; Augustine Epistle 185 ad Bonifacium, sec. 21, 24***).

21. Qu'est-ce que Neander dit de cela ?

« C'est par Augustin qu'une théorie fut ensuite proposée et fondée, laquelle […] contenait le germe de tout ce système de despotisme spirituel, d'intolérance et de persécution qui a abouti aux tribunaux de l'inquisition. » (***Church History***, Vol. II, p. 217).

Note

C'est ainsi que se forma l'union de l'Église et de l'État, de laquelle s'est élevée la papauté. C'est ainsi que se forma « la bête » qui fit la guerre aux saints de Dieu, et opprima les saints du Souverain.

Cette leçon est extraite du 2e questionnaire de l'EDS de 1888